

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 08 avril 2025</i>	
2025 – 055	NOMBRE DE MEMBRES <ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 21 <p>Date de la convocation : 01/04/2025 Date d'affichage : 01/04/2025</p>

L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

Absents : M. SEIRACQ, M. DEHEZ

Secrétaire de séance : M. François CONSTANTIN

OBJET :
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
PROGRAMME NATIONAL DES PONTS
TRAVAUX SUR LE PONT DE LA GLACIERE OA10**

VU les diagnostics présentés à la Commune de Saint-Vincent-de-Paul par le CEREMA dans le cadre du programme national SOS ponts,

CONSIDERANT la visite de reconnaissance du bureau d'études « INFRANEO » sur l'ouvrage « Saint-Vincent-de-Paul OA10 »,

OUI M. le Maire exposant un programme de travaux prévisionnels nécessaires à la mise à niveau et de sécurité de l'ouvrage et estimés à +40 000 €HT (études et travaux)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE D'ENGAGER le programme des travaux prévisionnels nécessaires à la mise à niveau et de sécurité de l'ouvrage estimés à +40 000 €HT (études et travaux)

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du **Programme national Ponts "Travaux" : dispositif d'aide à la réparation des ouvrages communaux les plus dégradés** ».

AUTORISE M. le Maire à constituer et signer le dossier et toutes pièces relatives à la demande et l'octroi de la subvention.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **14 avril 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250408 – DE2025055
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>)